



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défilés de mode

Question écrite n° 78180

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'opportunité de relancer le groupe de travail sur l'anorexie et l'image du corps. Suite au décès de mannequins sud-américains et à une campagne publicitaire exploitant en Italie le thème de l'anorexie, un groupe de travail sur l'anorexie et l'image du corps a été mis en place par le Gouvernement. Ses travaux, qui ont débuté en janvier 2007, ont abouti à la signature, le 9 avril 2008, du projet de charte sur l'image du corps par des professionnels utilisateurs ou faisant usage de l'image du corps. Cette charte a permis de poser un cadre d'engagement collectif et volontaire promouvant la diversité corporelle en particulier dans le domaine de la publicité. Aujourd'hui, l'image du corps est plus que jamais au coeur des enjeux de santé publique. C'est pourquoi, le 3 avril 2008, elle a déposé une proposition de loi visant à sanctionner pénalement les personnes provoquant à rechercher la maigreur excessive. Elle a également déposé, le 15 septembre 2009, une proposition de loi visant à signaler les photographies corporelles retouchées dans les publicités notamment. Afin que d'autres propositions et actions concrètes soient menées dans ce sens, il apparaît souhaitable que le groupe de travail soit relancé et qu'une évaluation de la mise en application de la charte soit menée. Elle la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'impact des représentations collectives relatives à l'image du corps sur la santé est de plus en plus évident dans notre société. Pesant sur les notions de beauté, de réussite ou de contrôle de soi, ces représentations peuvent constituer un pouvoir de prescription alimentaire, notamment chez les plus vulnérables et les adolescents. Elles engendrent ainsi des troubles du comportement alimentaire, comme la boulimie ou l'anorexie. Cette situation a suscité une action de la part du ministère chargé de la santé, en lien avec les acteurs de la société pouvant influencer ces représentations, dans un but de protection de la personne et de son intégrité physique. C'est pourquoi le programme national nutrition-santé 2006-2010 a prévu que soit conduit un travail approfondi sur l'image du corps et la représentation d'une meilleure diversité corporelle. Un groupe de haut niveau, formé d'experts scientifiques, d'acteurs de l'ensemble des secteurs de la mode, de la publicité, des annonceurs, des médias et des représentants de la société civile a été constitué pour travailler ensemble sur ce sujet. L'aboutissement de la première étape de ce travail consistait en l'élaboration d'un cadre d'engagement collectif et volontaire sur la publicité, la mode et l'apparence du corps, qui s'est concrétisée par la signature, le 9 avril 2008, de la « charte d'engagement volontaire sur l'image du corps ». Par cette charte, les acteurs concernés s'engagent à sensibiliser le public à l'acceptation de la diversité corporelle, à protéger la santé des populations en général, mais aussi des personnes soumises à des contraintes alimentaires spécifiques et des professionnels de l'image du corps et à mieux informer le public sur l'utilisation de l'image du corps pour éviter les phénomènes de stigmatisation et de promotion de la maigreur. Par la suite, la deuxième étape de ce travail consiste à formuler des recommandations concrètes issues des propositions émanant des différents acteurs concernés. Ces travaux sont prévus dans le cadre du PNNS 2011-2015 et du plan obésité 2011-2013 lancé par le Président de la République. En ce qui concerne la prise en charge de l'anorexie elle-même, la Haute Autorité

de santé (HAS) a publié, en juin 2010, des recommandations de bonnes pratiques destinées aux professionnels de santé, aux patients concernés et leur entourage, qui visent à repérer plus précocement l'anorexie mentale, à améliorer l'accompagnement du patient et de son entourage, à améliorer la prise en charge et l'orientation initiale des patients et, enfin, à améliorer la prise en charge hospitalière et post-hospitalière.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78180

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5192

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6356